MÉMOIRE OFFICIEL

Présenté par : La Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup
Contexte : Appui ferme au projet éolien PPAW2 porté par Invenergy
Partenaire : Alliance de l'énergie de l'Est
Destinataire : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
Date : 3 août 2026

1. Introduction

La Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, en tant que partenaire engagé de l'Alliance de l'énergie de l'Est, souhaite exprimer par le présent mémoire son appui ferme et sans équivoque au projet éolien PPAW2 porté par la société Invenergy.

Cette prise de position officielle découle d'une analyse rigoureuse, transparente et responsable des retombées, des impacts potentiels et des mesures de mitigation d'un tel aménagement. Notre conseil municipal en est arrivé à la conclusion formelle que ce projet constitue une opportunité structurante majeure pour notre collectivité, pleinement compatible avec une occupation durable, harmonieuse et équilibrée de notre territoire.

Ce mémoire vise à démontrer de manière factuelle et documentée que le projet PPAW2 représente :

- **Un levier économique significatif** pour les finances municipales et le tissu commercial régional.
- **Un outil de transition énergétique** concret répondant aux orientations gouvernementales du Québec.
- **Un modèle de cohabitation avec la biodiversité**, respectueux des initiatives de conservation locales.
- **Une occasion de positionnement stratégique** pour notre communauté au sein de la filière de l'énergie verte.

2. Contexte territorial

Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup se caractérise comme une municipalité rurale dynamique, fière de son identité et résolument tournée vers l'avenir. Notre profil territorial s'articule autour de trois piliers fondamentaux :

- **Une vocation agricole et forestière historique**, qui constitue le socle économique traditionnel de notre milieu.
- **Une qualité de vie reconnue**, attirant de nouvelles familles et préservant un esprit communautaire fort.
- **Une forte présence de villégiature**, qui témoigne de l'attractivité et de la beauté de notre environnement.

Notre territoire est marqué par des paysages naturels d’intérêt, une utilisation diversifiée des terres (foresterie, agriculture, récréotourisme) et un attachement profond des citoyens à leur milieu de vie. Loin de s'opposer au développement, notre communauté a déjà amorcé une démarche environnementale structurante :

- **Le projet de réserve de biodiversité** autour du lac Saint-François, visant à pérenniser un écosystème d'une grande richesse.
- **Une contribution directe à l’objectif québécois** de protection de 30 % du territoire d'ici 2030.

L'accueil d'un projet industriel doit donc impérativement s'arrimer à cette dualité entre exploitation des ressources et préservation des milieux.

3. Vision de développement durable

La municipalité adopte une vision claire, moderne et proactive : **développer le territoire de façon responsable en conciliant le dynamisme économique, la protection de l’environnement et la qualité de vie des résidents.** Nous croyons que la ruralité ne doit pas être synonyme d'immobilisme, mais plutôt d'innovation durable.

Le projet éolien PPAW2 s’inscrit directement et naturellement dans cette vision stratégique en agissant sur trois leviers de front :

- **La diversification des revenus municipaux**, réduisant la pression fiscale sur les contribuables résidentiels.
- **La limitation de l’empreinte carbone collective**, en injectant une énergie propre sur le réseau.
- **Le renforcement de l’autonomie énergétique** locale et régionale face aux défis climatiques actuels.

4. Retombées économiques globales et locales

Les projets éoliens développés au Québec au cours des dernières décennies démontrent des impacts économiques majeurs et tangibles. Les données sectorielles confirment que ces initiatives génèrent :

- **Plusieurs centaines d’emplois** directs et indirects durant la phase critique de construction (atteignant jusqu’à 500 travailleurs sur certains chantiers comparables).
- **Des investissements massifs** se chiffrant à plusieurs centaines de millions de dollars en capitaux privés et partenariaux.
- **Des retombées locales directes** dépassant parfois le cap des 200 millions de dollars sur une période d'exploitation de 30 ans.

Pour la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, les projections financières se déclinent en trois catégories d'impacts :

Revenus municipaux directs

- **Les redevances annuelles** garanties par contrat, indexées sur la durée de vie du parc.
- **Les taxes foncières industrielles** stables et prévisibles applicables aux infrastructures.
- **Les contributions directes aux fonds communautaires** locaux pour le financement de projets de proximité ainsi que pour le financement de projets des associations de riverains pour l'aménagement des bandes riveraines contribuant à améliorer la santé de nos lacs.

Retombées économiques indirectes

- **L'hébergement et la restauration**, qui connaîtront une hausse significative de fréquentation, particulièrement en basse saison.
- **Les services de transport et de logistique** sollicités pour le déplacement des équipements et des équipes.
- **Les commerces de services spécialisés** (mécanique, quincaillerie, sécurité) de la région.

Effets structurants à long terme

- **Le maintien et l'amélioration des services municipaux** de proximité sans hausse du fardeau fiscal.
- **Une capacité d'investissement accrue** dans nos infrastructures d'aqueduc, d'égout, de voirie et de loisirs.
- **Une stabilité financière à long terme**, immunisant partiellement la municipalité face aux fluctuations économiques.

5. Retombées pour les entreprises locales

Le projet PPAW2 ne doit pas être perçu comme une initiative externe, mais bien comme un levier de croissance concret pour le tissu entrepreneurial de notre région. Les retombées toucheront de multiples secteurs clés :

- **Les entrepreneurs en construction et en excavation**, pour la préparation des sites, des chemins d'accès et des fondations.
- **Les entreprises forestières et agricoles**, pour la gestion de la biomasse, le déboisement sélectif et les ententes d'utilisation des terres.
- **Les transporteurs locaux**, pour la logistique lourde et le transport de matériaux granulaires.
- **Les professionnels de la région**, incluant les ingénieurs, les arpenteurs-géomètres et les consultants en environnement.

Les études économiques régionales démontrent invariablement que la filière éolienne dynamise de manière durable les économies rurales en générant des surplus financiers substantiels, lesquels sont par la suite réinvestis localement par les propriétaires fonciers et les entrepreneurs.

6. Contribution environnementale et transition énergétique

Sur le plan macroéconomique et environnemental, le projet contribue directement aux grands chantiers climatiques de notre siècle : la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), la décarbonation profonde de l'économie et l'électrification accélérée des usages (transports, industries).

Le Québec traverse actuellement une période charnière où la demande en électricité propre croît à un rythme sans précédent. Pour répondre à cette demande et remplacer définitivement les énergies fossiles résiduelles, le développement de la filière éolienne s'avère la solution la plus rapide, la plus compétitive et la plus faible en empreinte carbone. Avec un réseau électrique performant composé à plus de 99 % d'électricité renouvelable, le Québec est un leader mondial de l'énergie verte. Le projet PPAW2 s'inscrit de manière parfaitement cohérente dans cette trajectoire historique.

7. Cohabitation harmonieuse avec la biodiversité

La position de notre conseil municipal est ferme et non négociable : **le développement énergétique ne doit pas se faire au détriment de la protection du territoire.** C'est pourquoi nous prônons une approche d'intégration fine et respectueuse.

Notre projet d'aire protégée autour du lac Saint-François démontre notre sérieux :

- **Il protège les milieux humides et sensibles** de toute perturbation industrielle majeure.
- **Il valorise le plan d'eau** et préserve son potentiel récréotouristique et sa valeur pour la villégiature.
- **Il contribue activement à l'atteinte de la cible du 30 %** de protection territoriale.

Cette double approche, qui allie de manière responsable la **production d'énergie renouvelable** sur les plateaux propices et la **conservation stricte de la biodiversité** dans nos joyaux naturels, fait de notre municipalité un véritable modèle d'aménagement durable.

8. Acceptabilité sociale et gouvernance

L'acceptabilité sociale d'un grand projet ne se décrète pas; elle se bâtit par l'entremise de structures de gouvernance transparentes et inclusives. Le projet PPAW2 repose sur des assises particulièrement solides à cet égard :

- **Une implication municipale directe** dans les comités de suivi et d'orientation du projet.
- **Un partenariat d'affaires équitable** avec l'Alliance de l'énergie de l'Est, garantissant que les redevances appartiennent au milieu d'accueil.
- **Une redistribution juste des retombées** économiques vers l'ensemble de la collectivité.

Les analyses des parcs éoliens récents au Québec confirment que l’acceptabilité sociale repose avant tout sur la démonstration claire des bénéfices locaux et régionaux. De plus, l'acceptabilité ne signifie pas une unanimité utopique, mais bien une adhésion majoritaire et éclairée de la communauté, acquise par le respect des personnes et une communication transparente continue.

9. Positionnement stratégique régional

À l'échelle du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, le développement éolien représente un chantier colossal, avec des projections d'investissements globaux atteignant jusqu'à **4,5 milliards de dollars** dans l'Est du Québec. Cette injection de capitaux est en train d'opérer une transformation économique majeure de nos régions, nous positionnant comme la véritable plaque tournante de l'énergie verte au Canada.

En appuyant fermement le projet PPAW2, la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup refuse de rester en marge de l'histoire. Elle choisit délibérément de devenir un acteur clé, proactif et bénéficiaire de cette grande transformation industrielle et écologique.

10. Conclusion et recommandation officielle

Conclusion

Au terme d'une analyse rigoureuse des faits, des retombées économiques et des garanties environnementales offertes par le promoteur Invenergy et l’Alliance de l’énergie de l’Est, la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup conclut formellement que :

- **Le projet est hautement bénéfique** pour la vitalité et l'avenir de notre communauté rurale.
- **Il respecte scrupuleusement les principes fondamentaux** du développement durable.
- **Il apporte une contribution requise et opportune** à la transition énergétique du Québec.
- **Il renforce et diversifie notre économie locale** ainsi que celle de nos entreprises.
- **Il s'avère parfaitement compatible** avec la protection rigoureuse de notre territoire et de notre biodiversité.

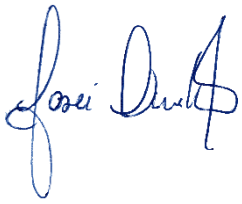
Recommandation officielle

Pour l'ensemble de ces motifs, la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup :

1. **Réitère son appui ferme, entier et enthousiaste** à la réalisation du projet éolien PPAW2 porté par Invenergy.
2. **Recommande formellement au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)** d'émettre un avis favorable et d'autoriser la mise en œuvre de ce projet structurant pour notre collectivité.

En foi de quoi, la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup soumet officiellement ce mémoire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Fait et signé à Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, le 3 août 2026.

Pour la Municipalité :	**Pour l'administration :**
	
Josée Ouellet	**Cynthia Bérubé**
Mairesse	Directrice générale, greffière et trésorière